

École primaire Pierre Mendès-France Plouguernével Tél. maternelle : 02 96 36 01 01 Tél. élémentaire : 02 96 36 06 31	FICHE D'INFORMATIONS	Année scolaire 2019 - 2020
--	-----------------------------	-------------------------------

Renseignements pour joindre l'école

- **Téléphone / Répondeur** : Ecole élémentaire : 02.96.36.06.31
Ecole maternelle : 02.96.36.01.01
- **E-mail** : ecole.0221555w@ac-rennes.fr
- **Adresse** : Route du Circuit 22110 Plouguernével

Organisation pédagogique

5 enseignantes

Direction : *.Béatrice DANIEL (décharge le mardi)*
PS1 / PS2 / MS :*Laëtitia DIVANAC'H (lundi-mardi) et Myriam RIAT (jeudi-vendredi)*
GS/CP : *Karine BOULAIRE*
CE1 / CE2 :*Sandrine CLOTTE*
CM1 / CM2 : *.Béatrice DANIEL(lundi-jeudi-vendredi)et Myriam RIAT (mardi)*

Prise en charge des enfants

- **Horaires** :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8h50 - 12h	13H30-16H30
MARDI	8h50 - 12h	13H30-16H30
JEUDI	8h50 - 12h	13H30-16H30
VENDREDI	8h50 - 12h	13H30-16H30

- **Accueil des enfants de maternelle-CP** : il se fait dans les classes, de 8h50 à 9h.

Les enfants doivent être obligatoirement remis à l'enseignant **dans la classe**. Nous vous rappelons que celle-ci débute à **9h précises**.

L'après-midi, l'école ouvre ses portes **à 13h20**. Les parents dont les enfants rentrent manger à la maison le midi **doivent accompagner leurs enfants jusque dans la cour de récréation ou au dortoir**.

- **Élèves de l'élémentaire** : ▶ l'accès à la cour n'est pas autorisé avant 8 h 50.
 - ▶ arrivée impérative dans la cour avant 9 h.
 - ▶ pour ceux qui rentrent manger le midi à la maison, l'accès à la cour est autorisé **à partir de 13 h 20 seulement**.
- **Retard éventuel des parents** : à partir de 16 h 40, les enfants sont accompagnés à la garderie ;
- **Garderie** : ▶ *Les jours d'école* : le matin de 7 h 30 à 8 h 50 - le soir de 16 h 30 à 18 h 30

Cantine

Tarifs d'un repas pour 2019 :

<p>École primaire Pierre Mendès-France Plouguernével Tél. maternelle : 02 96 36 01 01 Tél. élémentaire : 02 96 36 06 31</p>	<p>FICHE D'INFORMATIONS</p>	<p>Année scolaire 2019 - 2020</p>
---	------------------------------------	---------------------------------------

- Enfants de Plouguernével et Plélauff : 2.78 €

- Enfants des communes extérieures : 3.26 €

Une facture mensuelle avec la date d'échéance du règlement est adressée aux familles.

- Une **serviette de table** (avec le prénom de l'enfant) est à fournir absolument au début de chaque semaine.

- **Autorisation** : Les parents devront fournir aux enseignants une attestation autorisant leur enfant à quitter l'école seul à 12 h 00 quand celui-ci part déjeuner à la maison.

Dates à retenir

• **Les parents sont invités à rencontrer l'équipe pédagogique :**

- le mardi 10 septembre 2019 pour les classes de CE-CM à 18h00.

- le jeudi 12 septembre 2019 pour la classe de GS-CP à 18h00.

- le mardi 1^{er} octobre 2019 pour la classe de TPS-PS-MS à 18h00.

• **Les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu le vendredi 11 octobre 2019.** Les parents intéressés sont invités à se faire connaître auprès de l'équipe enseignante.

• **Le premier conseil d'école est prévu le mardi 15 octobre 2019 à 18h00.**

Assurances

- En raison des nombreuses sorties et activités proposées, chaque enfant devra être couvert par une assurance (scolaire MAE ou autre) couvrant la **responsabilité civile et les accidents corporels**.

Je vous rappelle que l'assurance est obligatoire pour toutes les sorties facultatives (*exemples* : classe de découverte, sortie de fin d'année...)

- **Si vous ne souscrivez pas à l'assurance scolaire, il est impératif de renvoyer l'attestation d'assurance à l'école après avoir contrôlé que les deux garanties y figurent bien.**

École primaire Pierre Mendès-France Plouguernével Tél. maternelle : 02 96 36 01 01 Tél. élémentaire : 02 96 36 06 31	FICHE D'INFORMATIONS	Année scolaire 2019 - 2020
--	-----------------------------	-------------------------------

Recommandations diverses

- **Absence (y compris à la maternelle)** : Les parents doivent signaler dès que possible toute absence imprévue en téléphonant à l'école (**élémentaire : 02.96.36.06.31 / maternelle : 02.96.36.01.01**). Le motif de chaque absence sera à préciser dans le cahier de liaison dès le retour. Comme prévu par les textes, un signalement sera effectué à l'Inspection dès que le nombre d'absences non justifiées est supérieur à **4 demi-journées par mois**.
Merci de signaler à l'avance toute absence prévisible.
- **Maladie contagieuse** : après la maladie, l'enfant ne sera accepté à l'école qu'après remise d'un certificat médical.
- **Matériel pédagogique** (livres, cahiers, crayons...) : Du matériel sera fourni aux élèves par l'école dans la limite d'une utilisation raisonnable. Le renouvellement du petit matériel sera assuré par la famille. **Tout livre perdu ou abîmé sera à remplacer par la famille.**

Utilisation des photos des enfants

- Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants parmi lesquels peuvent figurer le(s) vôtre(s). Il s'agit par exemple d'expositions, de projets divers, du site internet de l'école.
- Pour cette utilisation la loi nous fait obligation d'avoir **l'autorisation écrite des parents**.
- **Nous rappelons que dans le cadre des sorties scolaires, les parents accompagnateurs ne sont ni autorisés à prendre des photos, ni à les diffuser sur les réseaux sociaux.**



*Merci de bien vouloir compléter à cet effet avec précision la fiche « **AUTORISATION** » jointe.*